

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 9 mai 2011

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce neuvième jour du mois de mai deux mil onze, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Jean Bourque, Conseiller

Séance à laquelle assistaient aussi : Monsieur Michel Briand, Directeur Général et Directeur des Ressources Humaines, Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière et Directrice Générale Adjointe et Me Caroline Tremblay, Greffière et Responsable des communications.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 169-05-11

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.2 Période de questions;
- 2- Adoption du procès-verbal :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011;
- 3- Avis de motion :
 - 3.1 Avis de motion pour la présentation d'un règlement d'emprunt portant sur l'asphaltage de certaines rues (asphalte recyclée);
 - 3.2 Avis de motion pour la présentation d'un règlement d'emprunt portant sur les travaux de réfection/stabilisation du chemin Mailloux;
 - 3.3 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 757-02;

- 3.4 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 760-02;
- 3.5 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement de lotissement numéro 758-02;
- 3.6 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) PIIA numéro 761-02;
- 3.7 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement concernant le plan d'urbanisme 756-02;
- 3.8 Avis de motion d'un règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

4- Adoption des règlements :

5- Dérogations mineures :

- 5.1 Dérogation mineure – 27, rue Desjardins Ouest;

6- Plans d'implantation et d'intervention architectural recommandés par le CCU :

- 6.1 Plans d'implantation et d'intervention architectural recommandés par le CCU;
- 6.2 Plans d'implantation et d'intervention architectural recommandé par le CCU – 303 et 307 rue St-Étienne;

7- Décisions du Conseil :

- 7.1 Mention de félicitations pour un groupe d'athlètes ayant participé aux jeux du Québec;
- 7.2 Résolution – Remerciements à Madame Lyna Maltais, adjointe administrative au greffe;
- 7.3 Résolution – Adoption des conditions de renouvellement du régime d'assurance collective de SSQ Groupe Financier pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012;
- 7.4 Résolution – Nomination de quatre pompiers et d'un lieutenant éligible au service des incendies;
- 7.5 Résolution - Remerciements aux bénévoles faisant suite à la tenue de la semaine des bénévoles du 10 au 16 avril 2011;
- 7.6 Résolution – Remerciements suite à la tenue de la marche de la coalition du Centre Hospitalier de La Malbaie le 1^{er} mai 2011;
- 7.7 Résolution d'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé;
- 7.8 Résolution - Autorisation de travaux à Infrastructel Inc. pour l'installation de nouveaux câbles de Bell sur la Route 138;

- 7.9 Résolution – Information au Ministère des Transports du Québec sur l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2;
- 7.10 Résolution – Appui au Groupe Action Jeunesse de Charlevoix pour le travail de milieu;
- 7.11 Résolution - Location d'une pelle mécanique;
- 7.12 Résolution – Acceptation du Programme de Tourisme Charlevoix de vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VALT Charlevoix);
- 7.13 Résolution d'appui à la proclamation de la semaine de la santé mentale;
- 7.14 Projet de résolution en faveur de l'adoption d'une véritable politique de décentralisation au Québec;
- 7.15 Résolution – Projet d'approvisionnement en eau du terrain de golf Murray Bay à même l'ancien réservoir du boulevard Kane;
- 7.16 Résolution visant l'annulation de l'entente relative à la responsabilité des analyses d'eau du réseau d'aqueduc privé du projet domiciliaire les «Terrasses Cap-à-l'Aigle»;
- 7.17 Résolution – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques; (ajournement);
- 7.18 Résolution de concordance; (ajournement);
- 7.19 Résolution de prolongation et courte échéance; (ajournement);

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Adjudication de contrat à la firme BPR pour une étude sur la ventilation, la climatisation et le chauffage du complexe sportif;
- 8.2 Adjudication et autorisation de signature de l'Addenda no 4 au contrat entre la Ville de La Malbaie et Technika HBA Inc. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le projet de construction de la bibliothèque Laure-Conan et l'hôtel de Ville;
- 8.3 Adjudication de contrat à la firme PLANIA pour un mandat de rédaction règlementaire;
- 8.4 Adjudication de contrat pour la fourniture de carburant diesel et essence (5220-04-02);
- 8.5 Adjudication et autorisation de signature de l'Addenda no 1 au contrat entre la Ville de La Malbaie et LVM Inc. pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux et en étanchéisation de la toiture pour la construction de la bibliothèque et de l'hôtel de Ville;

- 9- Recommandations de paiements :
- 9.1 Recommandation eau potable : 16 346.81 \$;
- 9.2 Recommandation bibliothèque : 330 602.67 \$;
- 9.3 Recommandation Mont Grand-Fonds : 1 719.77 \$;
- 10- Chèques à ratifier au 30 avril 2011 :
- | | |
|----------------------------|----------------------|
| Fonds d'administration: | 41 483.37 \$ |
| Accès D – Administration : | 172 957.91 \$ |
| Dépôt direct : | 25 831.79 \$ |
| TOTAL | <u>240 273.07 \$</u> |
- 11- Comptes à payer au 30 avril 2011:
- | | |
|-------------------------|----------------------|
| Fonds d'administration: | 720 793.52 \$ |
| Dépôt direct : | 19 111.30 \$ |
| Règlement 911 (PRECO) | 2 483.57 \$ |
| TOTAL | <u>742 388.39 \$</u> |
- 12- Salaires du mois d'avril 2011 : 296 648.43 \$;
- 13- Divers :
- 14- Correspondance;
- 15- Période de questions;
- 16- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

1.2- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 19h10 à 19h55.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2011 RÉSOLUTION 170-05-11

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011 soit adopté avec une correction à l'item 3.3 de la page 4032 qui se lira comme suit : « *Le Conseiller Pierre-Paul Savard donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un amendement au règlement numéro 912-10 pour les limites de durée de stationnement.* ».

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT SUR L'ASPHALTAGE DE CERTAINES RUES (ASPHALTE RECYCLÉE)

RÉSOLUTION 171-05-11

Le Conseiller Ferdinand Charest donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement d'emprunt portant sur l'asphaltage des rues suivantes en asphaltage recyclée : Sapin Vert, rang Ste-Julie et Grand-Fonds Nord;

3.2 – AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT SUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION/STABILISATION DU CHEMIN MAILLOUX

RÉSOLUTION 172-05-11

La Conseillère France Bouchard donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement d'emprunt portant sur les travaux de réfection et de stabilisation du Chemin Mailloux.

3.3 – AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION PRÉVUES EN VERTU DE L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME DANS LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 760-02

RÉSOLUTION 173-05-11

Le Conseiller Pierre-Paul Savard donne, par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant les conditions d'obtention des permis de construction prévues en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 760-02 de façon à prévoir que le terrain sur lequel doit être érigé une construction projetée doit être adjacent à une rue publique et que la construction en bordure de rue privée ne soit possible que dans certains cas et à certaines conditions.

3.4 – AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 174-05-11

Le Conseiller Blaise Lessard donne, par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement assujettissant sur tout le territoire de la Ville de La Malbaie, la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la signature d'une entente entre le requérant d'un tel permis et la municipalité portant sur la réalisation de travaux aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

4- ADOPTION DES RÉGLEMENTS

5 – DÉROGATION MINEURE

5.1 – DÉROGATION MINEURE – 27, rue Desjardins Ouest **RÉSOLUTION 175-05-11**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 27 rue Desjardins Ouest afin de réputer conforme la marge latérale du garage à 0.75 mètre alors que le tableau 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 757-02 stipule que la marge latérale d'un garage pour un mur sans ouverture doit être de 1 mètre. Le propriétaire apporte certaines modifications à la grandeur de son garage.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure modifiée a été déposée le 10 avril 2011, accompagnée d'un certificat de localisation;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 762-02;

CONSIDÉRANT que la construction du garage peut causer un préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de la Ville de La Malbaie, le refus de la demande de dérogation mineure afin de rendre conforme la marge latérale du garage existant à 0,75 mètre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil refuse la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 27, rue Desjardins Ouest sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme à sa résolution numéro 05-71-11.

6- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

6.1- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE **RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.** **RÉSOLUTION 176 -05-11**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 3 mai 2011, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
05-64 -11	Boutique Charlevoix	Pose d'une enseigne sur potence	Recommandé
05-65-11	Boutique Claude Couturier	Modification d'une enseigne sur potence	Recommandé
05-66-11	Café Interlude	Pose d'une enseigne sur potence	Recommandé
05-67-11	Bar Laitier la Goélette	Modification d'une enseigne sur socle	Refusé
05-68-11	Chez Truchon	Remplacement de l'enseigne sur potence	Recommandé
05-69-11	714, chemin du Golf	Agrandissement du garage commercial	Refusé
05-70-11	Amara Somsri	Revêtement extérieur	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient acceptés :

- Pour la Boutique Charlevoix situé au 208, rue St-Étienne pour l'installation d'une enseigne sur potence en fer forgé;

- Pour la Boutique Claude Couturier inc. située au 197, rue St-Étienne concernant la modification d'une enseigne sur potence.

- Pour le commerce Café Interlude situé au 231, rue St-Étienne pour l'installation d'une enseigne sur potence;

- Pour le commerce Chez Truchon, situé au 1065, rue Richelieu pour le remplacement de l'enseigne sur potence;

- Madame Amara Smosri pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial situé au 915 rue Richelieu, suite au manque de précisions concernant les couleurs des galeries et du modèle de main courante. Les informations supplémentaires sont les suivantes :

1- Les poteaux blancs.

2- Galerie en fibre de verre blanc.

- 3- Mains courantes en aluminium blanc.
- 4- Les coins du bâtiment de la même couleur que le revêtement.

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient refusés :

-Pour le commerce Bar Laitier la Goélette concernant la modification d'une enseigne sur socle au 10 et 20 boulevard Kane considérant que cette demande ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # 761-02;

-Pour un garage commercial, situé au 714, chemin du Golf concernant l'agrandissement du garage considérant que les membres du conseil manquent d'informations pour l'étude de ce dossier.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

6.2- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.
RÉSOLUTION 177-05-11

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
05-63-11	303 et 307 rue St-Étienne (Centre hospitalier de Charlevoix)	Transformation des murs extérieurs	Recommandé sous condition

La proposition suivante est mise au vote :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant soit accordé suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à sa résolution # 05-63-11 :

-Pour la transformation des murs extérieurs des bâtiments au 303 et 307 rue St-Étienne aux conditions suivantes

- 1- Ne faire aucune modification aux couleurs de la passerelle reliant le bâtiment A au bâtiment B;
- 2- Ne faire aucune modification sur le revêtement extérieur et la partie vitrée qui se retrouvent au-dessus de la porte d'entrée principale du bâtiment A;
- 3- Utiliser des fixations de couleur identique au revêtement de bois;
- 4- Conserver les encadrements de fenêtres du bâtiment B.

Ont voté pour la présente résolution : messieurs les conseillers Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard et Jean Bourque.

Ont voté contre la présente résolution : messieurs les conseillers Gilles Savard, Blaise Lessard, mesdames les conseillères Francine Pilote, France Bouchard et madame la mairesse Lise Lapointe.

La résolution est rejetée sur division, étant jugé utile et nécessaire d'avoir en main l'étude demandée en février dernier portant sur l'analyse de risque de séisme et calquée sur celle requise à l'égard de l'hôpital de Baie-St-Paul pour être en mesure de procéder adéquatement à l'analyse de la demande de PIIA. Cette exigence étant

rendue nécessaire compte tenu de la nature et de l'importance des travaux envisagés et ce, afin de rendre possible l'évaluation du meilleur compromis architectural qu'il serait opportun d'envisager à l'égard de ce dossier.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – MENTION DE FÉLICITATIONS POUR UN GROUPE D'ATHLÈTES AYANT PARTICIPÉ AUX JEUX DU QUÉBEC **RÉSOLUTION 178-05-11**

ATTENDU QUE 10 athlètes ont participé aux Jeux du Québec à l'été 2010;

ATTENDU QU'il s'agit de Anne-Julie Lavoie, Anne-Josée Boulianne, Marie-Lysane Boily, Marie-Pier Harvey et Maude Dasylya dans la discipline de la balle-molle;

ATTENDU QU'il s'agit de Kary-Ann Rioux, Jimmy Asselin, Kevin Tremblay, Jérémie Desbiens et Bastien G. Ouellette dans la discipline du volley-ball;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de La Malbaie adresse une mention de félicitations au groupe d'athlètes pour leurs efforts, leur dévouement dans leur sport respectif et pour leurs participations aux derniers jeux du Québec de l'été 2010.

7.2 – RÉSOLUTION – REMERCIEMENTS À MADAME LYNA MALTAIS, ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU GREFFE **RÉSOLUTION 179-05-11**

ATTENDU QUE Madame Lyna Maltais a quitté la Ville de La Malbaie pour prendre sa retraite;

ATTENDU QU'elle était à l'emploi de la Ville de La Malbaie depuis plus de 23 ans;

CONSIDÉRANT l'excellence des services rendus à la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie adresse ses sincères remerciements à Madame Lyna Maltais pour ses bons services pendant toutes ces années et lui adresse ses meilleurs vœux pour sa retraite.

7.3 – RÉSOLUTION – ADOPTION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2011 AU 30 AVRIL 2012 **RÉSOLUTION 180-05-11**

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA Inc. a déposé son rapport de renouvellement des conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA Inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA Inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de La Malbaie et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de La Malbaie pour la période du 1er mai 2011 au 30 avril 2012 représentant une prime annuelle de 232 446.65\$ taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau, conseiller en régimes d'assurance collective du Groupe Financier AGA Inc.

**7.4 – RÉOLUTION – NOMINATION DE QUATRE POMPIERS ET D'UN
LIEUTENANT ÉLIGIBLE AU SERVICE DES INCENDIES
RÉSOLUTION 181-05-11**

ATTENDU QUE, le 22 février dernier, la Ville de La Malbaie est allée en recrutement pour le poste de lieutenant éligible au Service des Incendies;

ATTENDU QUE, le 19 avril dernier, la Ville de La Malbaie est allée en recrutement pour quatre postes de pompier;

ATTENDU QUE, suite à l'étude des candidatures reçues, le comité procédait à la sélection des candidats retenus et recommandait aux membres du Conseil les candidatures de Monsieur Marc Tremblay au poste de lieutenant éligible et de Messieurs Kevin Lavoie, Charles-Alexandre Fortin, Nicolas Hardy et Thanh Tuan Pham comme pompiers au Service des Incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Marc Tremblay soit embauché à titre de Lieutenant éligible au Service des Incendies de la Ville de La Malbaie;

QUE Messieurs Kevin Lavoie, Charles-Alexandre Fortin, Nicolas Hardy et Thanh Tuan Pham soient embauchés à titre de pompier au Service des Incendies de la Ville de La Malbaie;

QUE ces Messieurs entreront en poste le 10 mai 2011;

QUE ce Conseil autorise le Directeur Général et Directeur des Ressources humaines

et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie l'offre d'embauche à Monsieur Marc Tremblay pour le poste de lieutenant éligible et à Messieurs Kevin Lavoie, Charles-Alexandre Fortin, Nicolas Hardy et Thanh Tuan Pham pour les postes de pompiers au Service des Incendies à la Ville de La Malbaie.

**7.5 – RÉOLUTION – REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES FAISANT SUITE À LA
TENUE DE LA SEMAINE DES BÉNÉVOLES DU 10 AU 16 AVRIL 2011**
RÉSOLUTION 182-05-11

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole se tenait du 10 au 16 avril dernier;

ATTENDU QU'AU Québec près de 35 000 bénévoles offrent leurs services à près de 6 000 organismes et institutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie adresse ses remerciements à tous les bénévoles pour leurs services à la communauté.

**7.6 – RÉOLUTION – REMERCIEMENTS SUITE À LA TENUE DE LA MARCHÉ
DE LA COALITION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA MALBAIE LE 1^{ER} MAI 2011**
RÉSOLUTION 183-05-11

CONSIDÉRANT QUE la marche de la Coalition du Centre Hospitalier de La Malbaie a eu lieu dimanche le 1^{er} mai dernier et a connu un franc succès.

CONSIDÉRANT QU'on estime à plus de 5 000 les personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE la marche de la Coalition du Centre Hospitalier de La Malbaie s'est déroulée dans le calme et la sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie adresse ses remerciements à la population pour sa participation et à toutes les personnes qui ont contribué à ce succès dont notamment aux bénévoles, aux pompiers du Service des incendies de la Ville de La Malbaie, de la Ville de Clermont et de la Municipalité de St-Aimé-des-Lacs, aux autres employés de la Ville de La Malbaie, à la Sûreté du Québec, au Ministère des Transports du Québec, aux gens des services ambulanciers, de l'ambulance St-Jean, aux patrouilleurs et travailleurs du Mont-Grand-Fonds.

**7.7 – RÉOLUTION D'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET
VILLAGES EN SANTÉ**
RÉSOLUTION 184-05-11

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Malbaie s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville de La Malbaie en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle en concertée dans la communauté de La Malbaie peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville de La Malbaie désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Malbaie veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de La Malbaie assume le leadership d'une ville en santé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité que la Ville de La Malbaie :

Fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

Mettre en œuvre, dans la mesure du possible, des mesures concrètes découlant de cet engagement.

Nomme Monsieur Sylvain Harvey, Coordonnateur activités extérieures – Loisirs, responsable du dossier du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.¹

**7.8 – RÉOLUTION - AUTORISATION DE TRAVAUX À INFRASTRUCTEL INC.
POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX CÂBLES DE BELL SUR LA ROUTE 138
RÉSOLUTION 185-05-11**

ATTENDU QUE Infrastructel Inc., a reçu mandat de Bell Alliant d'acquiescer auprès des intervenants concernés toutes les autorisations requises pour la mise en place de son réseau de téléphone et de télécommunication;

¹ Le membre régulier doit verser une cotisation annuelle au Réseau variant entre 35 \$ et 500 \$ selon la taille de la population.

ATTENDU QUE Infrastructel Inc. s'adresse à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'approbation des emplacements pour l'installation de nouveaux câbles de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada, tel que présenté sur le plan projet D18807 du plan CM_01 montrant la nouvelle structure de poteaux de repère 1 à 2 ministère des Transports et sur les poteaux existants de repère 2 à 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil approuve l'emplacement de la nouvelle ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada tel que décrit sur le plan projet du ministère des Transports numéro MTQ D18807 et que Monsieur Michel Briand, directeur général, soit autorisé à signer les plans et autres documents requis.

7.9 – RÉOLUTION – INFORMATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC SUR L'UTILISATION DES COMPENSATIONS VISANT L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES 1 ET 2;
RÉSOLUTION 186-05-11

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 27 603 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville de La Malbaie visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville de La Malbaie sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard il est unanimement résolu et adopté que la Ville de La Malbaie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7.10 – RÉOLUTION – APPUI AU GROUPE ACTION JEUNESSE DE CHARLEVOIX POUR LE TRAVAIL DE MILIEU
RÉSOLUTION 187-05-11

ATTENDU QUE depuis sept ans le Groupe Action Jeunesse de Charlevoix s'occupe du travail de milieu dans la Ville de La Malbaie durant la période estivale soit entre le mois de juin et le mois d'août;

ATTENDU QUE l'année dernière, les travailleurs de milieu ont pu rencontrer et intervenir, en moyenne, auprès de 40 jeunes par jour;

ATTENDU QUE le rôle des travailleurs de milieu est de devenir des personnes significatives pour les jeunes et de répondre à leurs différents besoins;

ATTENDU QUE le travail de milieu n'étant pas dans la mission du Groupe Action Jeunesse de Charlevoix, ils ne peuvent utiliser les fonds provenant de leur principal bailleur de fonds, soit l'Agence de Santé et Services Sociaux;

ATTENDU QU'ils doivent faire des demandes financières d'années en années afin de pouvoir exercer ce type d'intervention dans le milieu;

ATTENDU QUE le Groupe Action Jeunesse de Charlevoix désire faire une demande auprès du Ministère de la Sécurité Publique afin d'avoir de l'aide financière pour le travail de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reconnaît l'importance de ce travail dans notre milieu et appui le Groupe Action Jeunesse de Charlevoix dans sa demande financière au Ministère de la Sécurité Publique pour le financement des travailleurs de milieu.

7.11 – RÉOLUTION - LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE **RÉSOLUTION 188-05-11**

ATTENDU QUE Monsieur Louis Desbiens, Directeur des Travaux Publics, a manifesté le besoin de procéder à la location d'une pelle mécanique pour compléter certains travaux durant la saison estivale;

ATTENDU QUE l'offre de location de la compagnie Location SMS a été jugée par le directeur des Travaux Publics comme étant la plus avantageuse permettant de répondre aux besoins du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE La Ville de La Malbaie procède à la location de la pelle mécanique suivante auprès de la compagnie Location SMS pour la période du 2 mai 2011 au 2 août 2011, savoir :

Modèle : Komatsu PC78 MR
Année : 2005
Valeur : 88 000 \$
No de série : 1 760

QUE le taux de location soit de 3 425.00 \$ plus les taxes applicables par mois;

QUE le montant n'excèdera pas 25 000 \$ taxes incluses;

QUE Monsieur Louis Desbiens, Directeur des Travaux Publics soit autorisé à signer tout document ou contrat en application de la présente résolution;

7.12 – RÉOLUTION – ACCEPTATION DU PROGRAMME DE TOURISME **CHARLEVOIX DE VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIR** **(VALT CHARLEVOIX)** **RÉSOLUTION 189-05-11**

ATTENDU QUE la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) a été créée afin de permettre à une personne ayant une déficience ou un problème de

santé mentale permanent, âgé de 12 ans et plus, de participer pleinement, de façon sécuritaire et en toute équité, à différentes activités de tourisme et de loisir;

ATTENDU QUE la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) accorde la gratuité d'entrée, dans les sites touristiques, culturels et de loisirs participants, à l'accompagnateur de la personne ayant une déficience ou un problème de santé mentale permanent présentant la vignette d'accompagnement touristique et de loisir;

ATTENDU QUE la population, constituée des personnes ayant une déficience ou un problème de santé mentale permanent ayant besoin d'accompagnement, devient une nouvelle clientèle potentielle pour l'industrie du tourisme et du loisir;

ATTENDU QUE dans les régions où la VATL est déjà établie, les organismes pour personnes handicapées utilisent régulièrement la liste des sites ayant adhéré à la vignette pour faire leur programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte d'adhérer au programme de Vignette d'accompagnement touristique et de loisir.

QUE ce Conseil mandate Madame Caroline Tremblay, greffière et responsable des Communications, de compléter le formulaire d'adhésion à ce programme.

7.13– RÉOLUTION D'APPUI À LA PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE **RÉSOLUTION 190-05-11**

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale s'est déroulée du 2 au 8 mai sous le thème «*Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes !*»;

ATTENDU QUE la confiance se construit à la fois à travers les gestes que nous posons et le regard positif que nous portons sur les autres;

ATTENDU QUE le bien-être psychologique est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée par tous les niveaux de notre société;

ATTENDU QUE les Villes et les Municipalités mettent en place des activités et des structures permettant de contribuer au développement du sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le slogan «*Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes!*» invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance du sentiment de confiance à la fois comme source de création et d'évolution positive pour soi et pour son entourage proche ou éloigné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie, appuie la proclamation de la semaine du 2 au 8 mai 2011, Semaine de la Santé mentale et reconnaît l'importance du sentiment de confiance pour briser la méfiance et les stéréotypes existants, favoriser la bienveillance envers autrui, multiplier les expériences positives et protéger la santé mentale.

**7.14 – PROJET DE RÉSOLUTION EN FAVEUR DE L'ADOPTION D'UNE
VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION AU QUÉBEC;
RÉSOLUTION 191-05-11**

ATTENDU QUE les promesses et les engagements maintes fois répétés du gouvernement libéral actuel de doter le Québec d'une véritable politique de décentralisation (voir les déclarations du premier ministre Jean Charest et de Madame Nathalie Normandeau alors qu'elle était ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire);

ATTENDU QUE la signature d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les CRÉ de même qu'entre le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, concernant la mise en œuvre d'une démarche de décentralisation et de régionalisation (Forum des générations, 14 octobre 2004);

ATTENDU QUE la reconnaissance par le premier ministre de l'importance du rôle des élus municipaux dans le développement dynamique et durable des territoires (déclaration à l'UMQ en février 2011);

ATTENDU QUE l'annonce faite par le premier ministre Jean Charest dans son discours inaugural de la 2^e session de la 39^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 23 février 2011, que « le gouvernement déposera une stratégie et proposera une loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en accord avec nos partenaires, les élus municipaux et les leaders régionaux »;

ATTENDU QUE l'occupation et la vitalité des territoires ne peuvent se faire du haut vers le bas, mais principalement par les forces vives du milieu dans le cadre d'instances régionales et locales dotées de pouvoirs et de ressources appropriées;

ATTENDU QU'un État décentralisé est un État de proximité;

ATTENDU « qu'à titre d'élus le plus près des citoyens, les élus municipaux s'engagent à poursuivre leur contribution à la vitalité des territoires », M. Éric Forest, président de l'UMQ (février 2011);

ATTENDU QUE l'expertise large et approfondie des élus locaux, des MRC et des CRÉ en matière de développement local et régional dans les domaines économique, social et culturel, secondés dans leur action par les nombreux organismes de la société civile préoccupés par le développement économique et social;

ATTENDU QUE l'adoption du mode de gouvernance décentralisée dans un nombre croissant de pays (appliquée selon des modalités diverses);

ATTENDU QUE l'efficacité politique, administrative et financière clairement démontrée de ce mode de gouvernance et des hauts niveaux de satisfaction des autorités concernées;

ATTENDU QUE le besoin d'une politique globale et cohérente de décentralisation afin de procurer un cadre formel aux initiatives isolées de délégations de pouvoir vers les territoires et ainsi mettre fin à l'improvisation circonstanciée;

ATTENDU QUE qu'on ne peut demeurer indéfiniment sur une position attentiste à l'égard de la décentralisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la ville de La Malbaie appuyée par les divers organismes de développement économique, social et culturel de la communauté, demande par la présente à son association municipale de l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) à l'occasion de son AGA 2011 de presser le gouvernement Charest de mettre sur pieds un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et CRÉS), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise;

2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité*, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive « qui aura le pouvoir de faire quoi »;

3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines.

4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives.

Du point de vue des collectivités territoriales, trois préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme :

1. Que l'UMQ, la FQM et les CRÉS fassent front commun tout au long de la démarche;

2. Qu'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉS) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions;

3. Que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉS) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision, objectifs, principes, partages des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de

responsabilités/compétences obligatoires et blocs de responsabilités facultatives, transfert de ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le gouvernement.

7.15 – RÉOLUTION – PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DU TERRAIN DE GOLF MURRAY BAY À MÊME L'ANCIEN RÉSERVOIR DU BOULEVARD KANE
RÉSOLUTION 192-05-11

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie a adopté sa résolution # 257-08-09 lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2009, laquelle prévoyait notamment un branchement sur l'ancien réservoir d'eau du boulevard Kane par le Club de golf Murray Bay;

ATTENDU QUE les conditions applicables à ce branchement n'ont pas été fixées à la résolution et qu'à ce jour aucune autre entente n'est intervenue;

ATTENDU QUE le Conseil municipal travaille actuellement à établir un plan de développement à long terme du secteur du plateau adjacent à l'ancien réservoir;

ATTENDU QU'il y a lieu que le conseil termine ses travaux de planification du développement du plateau avant de poursuivre le projet de branchement au réservoir par le Club de golf Murray Bay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard;

QUE le Conseil municipal suspendre l'autorisation prévue à la résolution # 257-08-09 en faveur du Club de golf Murray Bay jusqu'à ce que le travail de planification du développement du plateau adjacent à l'ancien réservoir Kane soit complété;

QU'une copie de la présente résolution soit adressée au conseil d'administration du Club de Golf Murray Bay.

7.16 – RÉOLUTION VISANT L'ANNULATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RESPONSABILITÉ DES ANALYSES D'EAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC PRIVÉ DU PROJET DOMICILIAIRE LES «TERRASSES CAP-À-L'AIGLE»;
RÉSOLUTION 193-05-11

ATTENDU QUE dans le projet domiciliaire des «Terrasses Cap-à-l'Aigle» un réseau d'aqueduc privé a été implanté;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2009, le conseil municipal de la Ville de La Malbaie, par sa résolution # 311-10-09, statuait :

« QU' UNE résolution d'intention soit présentée aux promoteurs du projet domiciliaire des «Terrasses Cap-à-l'Aigle» confirmant l'intérêt de la Ville à se voir confier, moyennant des frais, la responsabilité des analyses d'eau de ce réseau privé, en vertu d'un protocole d'entente à être négocié et éventuellement accepté par ce Conseil.»

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a été informée qu'elle était dans l'impossibilité de poursuivre ses activités d'analyses d'eau du réseau d'aqueduc privé du développement

domiciliaire privé des «Terrasses Cap-à-l'Aigle».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à la majorité des conseillers, le Conseiller Ferdinand Charest s'y opposant :

QUE la Ville de La Malbaie annule la résolution # 311-10-09 et les engagements qui y sont pris concernant la responsabilité des analyses d'eau du réseau privé du développement domiciliaire des «Terrasses Cap-à-l'Aigle».

QU'une copie conforme de la présente résolution soit adressée aux propriétaires du développement résidentiel des «Terrasses Cap-à-l'Aigle» et du réseau d'aqueduc privé.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit également transmise au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'au service de l'eau potable de la Ville de La Malbaie.

7.17 – RÉOLUTION – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (AJOURNEMENT)

Ce point est reporté à la séance d'Ajournement du 16 mai 2011.

7.18 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE (AJOURNEMENT)

Ce point est reporté à la séance d'Ajournement du 16 mai 2011.

7.19 – RÉOLUTION DE PROLONGATION ET COURTE ÉCHÉANCE (AJOURNEMENT)

Ce point est reporté à la séance d'Ajournement du 16 mai 2011.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – ADJUDICATION DE CONTRAT À LA FIRME BPR POUR UNE ÉTUDE SUR LA VENTILATION, LA CLIMATISATION ET LE CHAUFFAGE DU COMPLEXE SPORTIF **RÉSOLUTION 194-05-11**

ATTENDU QU'à la demande de Monsieur Jacques Tremblay de la Ville de La Malbaie, la Firme BPR a déposé une offre de services professionnels pour une étude de ventilation et de climatisation et chauffage du Complexe Sportif de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat pour la réalisation d'une étude de la ventilation, de la climatisation et du chauffage au Complexe Sportif pour tarif horaire selon le temps dédié au dossier et pour un total ne dépassant pas un montant de 6 800.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Madame Lise Lapointe Mairesse et/ou son remplaçant et Monsieur Michel Briand, Directeur Général et/ou son remplaçant soient autorisés à signer le contrat de la réalisation d'une étude de la ventilation, de la climatisation et du chauffage au Complexe Sportif de la Ville de La Malbaie.

**8.2 – ADJUDICATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 4
AU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET TECHNIKA HBA INC. POUR
LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE LAURE-CONAN ET L'HÔTEL
DE VILLE**
RÉSOLUTION 195-05-11

CONSIDÉRANT L'ADDENDA no 4 déposée au conseil pour étude et approbation :

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des Conseillers :

QUE ce Conseil autorise Madame Lise Lapointe, Mairesse et Monsieur Michel Briand, Directeur Général de la Ville de La Malbaie à signer l'addenda No 4 au contrat entre la Ville de La Malbaie et Teknika HBA Inc., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le projet de construction de la bibliothèque Laure-Conan et l'Hôtel de Ville de La Malbaie.

**8.3 – ADJUDICATION DE CONTRAT À LA FIRME PLANIA POUR UN MANDAT DE
RÉDACTION RÉGLEMENTAIRE**
RÉSOLUTION 196-05-11

ATTENDU QUE le 3 mai 2011 Monsieur Christian Côté de la firme PLANIA a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation de modifications et d'ajout réglementaires faisant suite au travail du conseil dans le dossier de planification du développement résidentiel;

ATTENDU QUE cette offre de services prévoit notamment des ateliers de travail avec les représentants de la ville, des modifications au plan d'urbanisme, à la réglementation, au PIIA et l'ajout d'un règlement sur les PAE;

ATTENDU QUE cette offre de services prévoit des honoraires forfaitaires de 20 500\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte l'offre de services déposée et accorde le mandat ci-avant décrit à la firme PLANIA;

QUE Monsieur Michel Briand, Directeur Général de la Ville de La Malbaie soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie tout contrat ou entente faisant suite à la présente résolution.

**8.4 – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT
DIESEL ET ESSENCE (5220-04-02)**
RÉSOLUTION 197-05-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la fourniture de carburant diesel et essence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Sonic, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 10 mai 2011 au 9 mai 2014 au montant de 183 280.00\$ selon les quantités estimées servant au calcul de la soumission, selon le document d'appel d'offres # 5220-04-02;

QUE ce Conseil remercie tous les soumissionnaires et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

**8.5 – ADJUDICATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 1
AU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET LVM INC. POUR LA
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF
DES MATÉRIAUX ET EN ÉTANCHÉISATION DE LA TOITURE POUR LA
CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE LAURE-CONAN ET L'HÔTEL DE VILLE
RÉSOLUTION 198-05-11**

CONSIDÉRANT L'ADDENDA no 1 déposée au conseil pour étude et approbation :

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des Conseillers :

QUE ce Conseil autorise Madame Lise Lapointe, Mairesse et Monsieur Michel Briand, Directeur Général de la Ville de La Malbaie à signer l'addenda No 1 au contrat entre la Ville de La Malbaie et LVM Inc., pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux et en étanchéisation de la toiture pour la construction de la bibliothèque Laure-Conan et l'Hôtel de Ville de La Malbaie.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

**9.1 – EAU POTABLE
RÉSOLUTION 199-05-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 16 346.81 \$ pour la période se terminant le 6 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 16 346.81 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet s'il s'agit du bon poste budgétaire après vérification.

**9.2 – BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE
RÉSOLUTION 200-05-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique et de l'hôtel de ville, au montant de 330 602.67 \$ pour la période se terminant le 6 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 330 602.67 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.3 – MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 201-05-11

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la Corporation du Parc Régional Mont Grand-Fonds, au montant de 1 719.77 \$ pour la période se terminant le 6 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 1 719.77 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS D'AVRIL 2011
RÉSOLUTION 202-05-11

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit, au 30 avril 2011 :

AVRIL 2011 :

Fonds d'administration :	41 483.37 \$
Accès D - Administration :	172 957.91\$
Dépôt direct :	25 831.79 \$

TOTAL	240 273.07 \$
-------	---------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite pour le mois d'avril 2011.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2011
RÉSOLUTION 203-05-11

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois d'avril 2011, au montant de 742 388.39 \$;

AVRIL 2011 :

Fonds d'administration:	720 793.52 \$
Dépôt direct :	19 111.30 \$
Règlement 911 (PRECO)	2 483.57 \$
TOTAL	<u>742 388.39 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2011 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 742 388.39 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2011 – 296 648.43 \$
RÉSOLUTION 204-05-11

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois d'avril 2011 au montant de 296 648.43 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'avril 2011 au montant de 296 648.43 \$.

13- DIVERS

Allocution de Monsieur Ferdinand Charest concernant le dossier du Centre Hospitalier de La Malbaie.

14 – CORRESPONDANCE
RÉSOLUTION 205-05-11

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

Date	Expéditeur	Objet
5 avril 2011	Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation	Demande de renouvellement du statut de zone touristique de la Ville de La Malbaie
19 avril 2011	Fabrique paroisse Saint-Fidèle, Charlevoix	Lettre de remerciements

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 21h10 à 21h43.

16- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 206-05-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21h44 et ajournée au 16 mai 2011 à 18h00.

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay
Greffière et responsable des communications